



► Informations à l'intention des organisations internationales non gouvernementales invitées à la 109^e session de la Conférence internationale du Travail (2021)

Participation à la séance plénière et aux commissions

- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) dont la participation à la Conférence internationale du Travail a été approuvée par le Conseil d'administration¹ recevront, après réception de leurs pouvoirs, une invitation de l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>» à suivre la plénière de la Conférence et les différentes commissions ouvertes à la participation des OING. Ces invitations resteront valables pendant toute la durée de la Conférence.

Demande de parole en plénière

- Si votre organisation souhaite intervenir en séance plénière, veuillez suivre les instructions disponibles sur le [site Web de la Conférence](#).

Demande de parole en commission

- Conformément au Règlement de la Conférence, les demandes de parole sont soumises à l'approbation du bureau de la commission concernée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page Web de chaque commission.
- Le représentant d'une OING pouvant prendre la parole en commission recevra un courriel à l'adresse indiquée dans les pouvoirs, qui contiendra le lien nécessaire pour participer à la séance correspondante. Ce courriel sera envoyé depuis l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>».

Assurez-vous que l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>» figure sur la liste blanche de votre compte de messagerie électronique (c'est-à-dire parmi les expéditeurs de confiance dont les messages ne seront pas automatiquement classés dans vos courriers indésirables).

Contacteur le secrétariat d'une commission

- Vous pouvez contacter les secrétariats des commissions par courriel aux adresses suivantes:

¹ Voir GB.338/INS/17(Rev. 1) et GB.341/INS/16(Rev.1).

- cdr@ilo.org pour la Commission chargée de la discussion récurrente: Sécurité sociale;
- COVIDRESPONSE@ilo.org pour la Commission chargée de la réponse au COVID;
- CAN2021@ilo.org pour la Commission de l'application des normes.

Interprétation

- Afin de garantir une interprétation précise et fidèle dans un environnement virtuel, veuillez envoyer le texte de votre intervention au moins 24 heures à l'avance à l'une des adresses suivantes:
 - Cdr-interpret@ilo.org pour la Commission chargée de la discussion récurrente: Sécurité sociale;
 - Covid-interpret@ilo.org pour la Commission chargée de la réponse au COVID;
 - standardsinterpret@ilo.org pour la Commission de l'application des normes.

Utilisation des réseaux sociaux

- Il est vivement conseillé à tous les délégués d'utiliser les réseaux sociaux avec retenue s'agissant de la publication d'informations relatives aux travaux en cours des commissions.